Règlement de la corrida des rois de St Jal du 05 Janvier 2020

ART 1 - Organisation : L'association "Courir en Corrèze" organise le 05/01/20, la dixième édition de la corrida des rois à St Jal : cette épreuve est soumise à la règlementation Running nationale.

ART 2 - Inscriptions, certificat médical : La corrida est ouverte aux coureurs licenciés ou non, des cadets aux Vétérans 5 (Voir conditions article 4). Les inscriptions se feront par internet, par le biais du site JORGANIZE.FR ou sur place, accompagnées de leur règlement, de la copie de la licence ou copie d'un certificat médical de moins d'un an, de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition.
Les participants sont avisés que les informations personnelles figurant sur leur bulletin d'inscription seront exploitées au moyen de fichiers informatiques dont les données leur seront accessibles et modifiables sur demande. les résultats de l'épreuve à laquelle ils s'inscrivent donnant lieu à diffusion, les participants qui ne souhaiteraient pas apparaître devront expressément l'indiquer à l'organisateur avant le départ de l'épreuve.

ART 3 – Horaires : Le départ pour les deux distances, 6,5 et 10 Km, est fixé à 10H00. Passer 11H20, les coureurs éventuellement encore en course se devront de respecter le code de la route, le dispositif de sécurité étant levé.

ART 4 – Conditions : Les deux distances sont réservées aux catégories cadets à Vétérans 5.

ART 5 - Assurances : Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de GROUPAMA. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Pour les non licenciés chaque participant devra s'assurer personnellement.

Art 6 - Récompenses : Coupes, trophées ou lots seront remis aux 5 premiers du classement Scratch, sur les deux distances, la catégorie Seniors est englobée dans ce classement. Pour toutes les autres catégories, les 3 premiers de chaque catégories seront récompensés sur les 2 distances. Les catégories Vétérans seront récompensées comme les années passées, donc 5 catégories maximum.
La cérémonie de la remise des récompenses commencera à 11H30
Les lauréats(tes) se devront d'être impérativement présents lors de la remise des récompenses, aucune de ses dernières ne sera remise à un tiers.
Une tombola ou tous les participants seront en lice, sera tirée entre la distribution des récompenses du 6,5 Km et du 10 Km, 10 personnes seront tirées au sort.
Un challenge du nombre récompensera les 5 premières équipes, associatives, entreprises ou clubs sportifs ; tous les participants à ce challenge se devront de s'inscrire sous le nom de leur équipe impérativement.
Les récompenses seront les suivantes :
1 ère équipe, un chèque de 250,00 € au nom de l'équipe
2 ème équipe, un chèque de 200,00 € au nom de l'équipe
3 ème équipe, un chèque de 150,00 € au nom de l'équipe
4 ème équipe, un chèque de 100,00 € au nom de l'équipe
5 ème équipe, un chèque de 50,00 € au nom de l'équipe
Pour figurer au classement final, une équipe se devra d'être composée d'au minimum 8 personnes et comprendre au minimum, 2 personnes de sexe féminin.

ART 7 - Droit d'image : La participation à la corrida des rois vaut autorisation expresse et implicite de chacun, concernant la publication des photos prises au cours de la manifestation.